



**AUTORISATION D'EXERCER UNE ACTIVITE
PERMANENTE OU PONCTUELLE SUR UNE
INSTALLATION PORTUAIRE**

Formulaire

Page
1/2

Nom de l'entreprise :

Adresse postale du siège :

N° RIDET :

Téléphone :

Mail :

Nom du représentant légal :

Activité exercée ou travaux à réaliser sur le port autonome de Nouméa :

Lieu d'intervention (cocher une ou deux cases) :

- Grand quai
 Quai des longs courriers

Durée prévisionnelle d'intervention (cocher l'une des deux cases) :

- Permanente ou récurrente
 Ponctuelle, à partir du : jusqu'au :

Engagement de :

1. Fournir une attestation d'assurance en responsabilité civile professionnelle
2. Quel que soit l'effectif depuis janvier 2015, élaborer une évaluation des risques professionnels (loi du pays n° 2009-7 du 19 octobre 2009 relative à la santé et la sécurité au travail et délibération n°26 du Congrès de la N-C du 9/12/2009) et indiquer la date prévisionnelle de transmission de l'évaluation au PANC :
3. Nommer un correspondant sûreté et sécurité portuaires (selon modèle)
4. Fournir un schéma d'accréditation (selon modèle)
5. Fournir une demande de titre de circulation des personnels ayant une activité opérationnelle sur le PANC (selon modèle)
6. Fournir l'attestation de sensibilisation à la sûreté portuaire délivrée par l'autorité portuaire ou un organisme de sûreté habilité
7. Fournir une demande de laisser-passer pour les véhicules opérationnels (selon modèle)
8. Respecter le règlement du port.

Nouméa, le :
Signature du représentant légal :



**AUTORISATION D'EXERCER UNE ACTIVITE
PERMANENTE OU PONCTUELLE SUR UNE
INSTALLATION PORTUAIRE**

Formulaire

Page
2/2

Partie réservée au PANC

<i>Visa du service donneur d'ordres du PANC</i>	<i>Visa du service de la police portuaire</i>
N° d'autorisation d'activité délivré par le PANC	
Fin de validité de l'autorisation d'activité	

Autorisation d'activité validée par le directeur du PANC ou son représentant :

Nouméa, le :

Signature :